



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 5 mars 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2011
2. Entrevue avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale (Somalie, Syrie, Serbie et Kosovo)
3. Echange de vues sur la situation au Tibet (demande du groupe politique "déli gréng")
4. A 9.45 heures:
Information de M. le Ministre de la Défense sur un avant-projet de loi pour modifier une disposition litigieuse dans la loi de 2007 sur la réforme de l'Armée
5. 6337 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas (les Etats du Benelux) et la République du Kosovo relatif à la reprise et à la réadmission des personnes en situation irrégulière (Accord de reprise et de réadmission) et du Protocole d'application, signés à Bruxelles, le 12 mai 2011
- nomination d'un rapporteur
- présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
- présentation et adoption d'un projet de rapport
6. Rapport sur les réunions de l'AP de l'OTAN à Paris (du 10 au 12 février 2012) et à Bruxelles (du 12 au 14 février 2012)
7. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 25 février et le 2 mars 2012
8. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger (remplaçant M. Fernand Etgen), M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Paul Helminger, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M.

Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Robert Weber (remplaçant Mme Martine Mergen)

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères
M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense
M. Patrick Engelberg, Directeur de la Défense

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Etgen, Mme Martine Mergen

Mme Astrid Lulling, Membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2011

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Entrevue avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale (Somalie, Syrie, Serbie et Kosovo)

Somalie

M. le Ministre informe qu'il a participé à une conférence internationale à Londres ensemble avec les représentants de huit autres pays européens. L'apport luxembourgeois à la mission Atalanta consistant dans la mise à disposition de deux avions de surveillance stationnés aux Seychelles est très bien vue, d'où l'invitation à participer à la conférence susmentionnée. Ont participé notamment des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Ligue arabe, ainsi que la Ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis. La Somalie était représentée non seulement sur le niveau présidentiel, mais aussi au niveau des différentes régions. Le but était de dresser la voie vers la fin de la période de transition, en donnant le message que tout sera fait pour qu'une Constitution soit adoptée (le 20 août 2012 ayant été retenu comme date limite) et un gouvernement issu d'élections libres soit mis en place. L'AMISOM a déployé 11.000 soldats africains payés par l'Union européenne. Un Luxembourgeois a par ailleurs participé à une mission en Ouganda, consistant à la formation de forces de l'ordre somaliens. Le Conseil de sécurité a pris la décision d'augmenter le nombre de soldats déployés dans le cadre de l'AMISOM à 17.000, ce qui signifiera aussi une augmentation de la charge incombant à l'Union européenne. Le pays ne souffre pas seulement de la piraterie, mais aussi d'une famine due à la sécheresse. Les pirates et terroristes empêchent l'aide contre la famine.

Un membre de la commission donne à considérer que l'Afrique doit recevoir des moyens pour réussir au niveau du marché mondial, l'aspect économique étant aussi important que l'aspect de la démocratisation. M. le Ministre répond que le but de la conférence était justement de créer les structures de base pour que le pays puisse fonctionner. La Corne de l'Afrique est par ailleurs un endroit très

important pour le transport maritime et le commerce mondial, d'où l'importance de la mission Atalanta qui contribue à sécuriser les navires. Un autre membre de la commission évoque une étude du Parlement européen, venant à la conclusion que l'Union européenne met trop d'accent sur la piraterie et sur la gouvernance centrale, et pas assez sur le volet régional. M. le Ministre répond que la Somalie sera un Etat fédéral. En finançant l'initiative AMISOM, l'Union européenne assure un volet important, sans se concentrer trop sur la piraterie.

Syrie

Lors d'une réunion en Tunisie réunissant les représentants de plus de soixante Etats (mais ni la Chine, ni la Russie), il a été retenu qu'une intervention militaire n'est pas une option. L'armée syrienne reste intacte, les généraux n'ayant pas changé de bord. L'opposition est peu structurée, et il n'y a pas de collaboration entre les différents groupements de l'opposition au pays même, ni au sein de la diaspora. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, la Russie et la Chine soutiennent le régime syrien. La question se pose de savoir si la mission de Kofi Annan aboutira à un changement. Au sein de la Ligue arabe, des mutations sont en cours.

M. le Ministre répond aux questions des députés en donnant des informations qui ont un caractère confidentiel et ne sont pas reproduites dans le présent procès-verbal.

Serbie et Kosovo

M. le Ministre fait savoir que les négociations entre la Serbie et le Kosovo ont été débloquées à Bruxelles.

3. Echange de vues sur la situation au Tibet (demande du groupe politique "déli gréng")

M. le Ministre informe qu'il aura un entretien avec la Présidente de l'association « Amis du Tibet » à l'issue de la présente réunion et propose de revenir lors d'une réunion ultérieure de la commission pour fournir des détails supplémentaires. Le Luxembourg soutient la scolarisation d'enfants tibétains en Inde à hauteur de 1,3 millions d'euros. Le Dalaï Lama s'étant retiré, son successeur n'est pas reconnu par la Chine. La position du Luxembourg est de respecter l'intégrité du territoire de la Chine, mais en revendiquant la reconnaissance des traditions et de la culture tibétaines. Les droits de l'homme sont évoqués lors de chaque entretien avec des représentants du gouvernement chinois, la Chine pour sa part ayant arrêté le dialogue à ce sujet après la fin des Jeux olympiques. La culture tibétaine est prohibée sur le territoire du Tibet, mais autorisée à Pékin pour des raisons de propagande. Au niveau européen, il importe de trouver une position commune aux 27 Etats membres.

Répondant à une question posée par un membre de la commission au sujet de la reconnaissance du Dalaï Lama par le Luxembourg, M. le Ministre répond qu'en 2005, le Luxembourg a dû être très prudent lors de la Présidence européenne. A cette époque, la Chine avait demandé la fin de l'embargo sur les armes et les positions étaient divisées. C'est dans ces circonstances que le gouvernement luxembourgeois a renoncé à accueillir officiellement le Dalaï Lama.

4.

A 9.45 heures:

Information de M. le Ministre de la Défense sur un avant-projet de loi pour modifier une disposition litigieuse dans la loi de 2007 sur la réforme de l'Armée

M. le Ministre informe qu'il a chargé le Médiateur sortant M. Marc Fischbach d'une étude sur les problèmes qui règnent dans l'Armée suite à la réforme de 2007. La réforme avait mis l'accent sur les missions de paix, les unités « UDO » et la reconversion des soldats volontaires. Un des points litigieux est la durée du service. La loi prévoit un service militaire volontaire de 36 mois, dont 4 mois d'instruction de base. S'y ajoute une année de reconversion. Le service militaire peut être prolongé pour mener à terme la reconversion au-delà des 12 mois. La loi prévoit une « super-priorité » des soldats affiliés à une unité « UDO » pendant 36 mois. Or, cette disposition n'est pas suffisamment claire et crée une incertitude, car juridiquement, il peut être contesté que l'instruction de base soit prise en compte comme affiliation à l'unité « UDO ». Une modification de la loi s'impose pour assurer la sécurité juridique. L'avant-projet de loi afférent vient d'être adopté par le Conseil de gouvernement.

Un deuxième point concerne la priorité des militaires volontaires à l'entrée en service comme ouvrier de l'Etat. La loi actuelle prévoit que la priorité est accordée pendant 24 mois après les 36 mois de service militaire ce qui crée des difficultés, le temps de reconversion à l'école militaire prenant en règle générale 12 mois à l'issue des 36 mois de service militaire proprement dit. Pour éviter des difficultés, il serait plus logique de prévoir dans la loi que le droit de priorité soit accordé jusqu'au terme du contrat d'engagement comme soldat volontaire.

Débat

M. le Ministre répond aux questions posées par les membres de la commission. Il peut en être retenu ce qui suit.

Le projet de loi sera déposé avant la fin de la semaine courante. L'insécurité juridique concerne les soldats qui sont actuellement dans la phase de leur examen, de sorte que la phase de transition avant l'entrée en vigueur de la modification de la loi restera restreinte.

Le Médiateur sortant a été chargé d'analyser de façon neutre certains problèmes et questions qui se posent au sein de l'Armée. La loi de 2007 avait défini les missions de paix comme tâche de base de l'Armée, ce qui crée des mécontentements parmi ceux qui voient la mission à l'intérieur du pays comme tâche centrale de l'Armée. Le nouvel esprit n'a pas été mis en pratique, ce qui mène à des questionnements p. ex. sur le rôle du Ministère des Affaires étrangères dans le domaine de la Défense. Par ailleurs, le rôle du Directeur de la Défense n'a pas été fixé clairement dans la loi de 2007. La reconversion avec la collaboration du Ministère de l'Education nationale est également issue d'un nouvel esprit qui est difficile à mettre en pratique. Aucun délai n'a été fixé pour l'analyse du Médiateur sortant.

Est critiqué au cours de la discussion que la mission du Médiateur sortant n'a pas été discuté au préalable au sein de la commission. Une autre critique concerne le fait que les soldats volontaires posent leur candidature pour plusieurs emplois simultanément à l'issue de leur service militaire, de sorte que d'autres candidats sont écartés.

M. le Ministre informe qu'il présentera le 26 mars trois projets de règlement grand-ducal pour prolonger des missions de maintien de la paix. Il informe en outre qu'une réunion des Ministres de la Défense de l'Union européenne aura lieu le 22 mars et une réunion informelle le 18 avril. Le prochain Sommet de l'OTAN se tiendra du 20 au 22 mai aux Etats-Unis.

5. 6337 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas (les Etats du Benelux) et la République du Kosovo relatif à la reprise et à la réadmission des personnes en situation irrégulière (Accord de reprise et de réadmission) et du Protocole d'application, signés à Bruxelles, le 12 mai 2011

M. Marc Angel est désigné comme Rapporteur. Il présente brièvement le projet de loi et le projet de rapport. L'accord de réadmission entre les Etats du Benelux et la République du Kosovo est le 15^e accord de ce genre, signé à Bruxelles, le 12 mai 2011. Les accords de réadmission s'inscrivent dans le contexte de la lutte contre l'immigration clandestine, que ce soit au niveau bilatéral, intergouvernemental ou communautaire. Ces accords permettent, moyennant des obligations précises et réciproques, de faciliter le retour des personnes en séjour irrégulier dans leur pays d'origine ou de transit. Pour ce faire, ils définissent également de manière détaillée les critères techniques et opérationnels de la procédure de réadmission. Généralement, les accords de réadmission prévoient non seulement l'obligation de réadmettre les ressortissants des Parties contractantes, mais consacrent également l'engagement de chaque Partie à réadmettre les apatrides ainsi que les ressortissants de pays tiers qui ne répondent pas ou plus aux conditions d'entrée ou de séjour sur le territoire de l'autre Partie.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

6. Rapport sur les réunions de l'AP de l'OTAN à Paris (du 10 au 12 février 2012) et à Bruxelles (du 12 au 14 février 2012)

Deux membres de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN fournissent les informations suivantes.

Les discussions lors de la réunion de la Commission de l'Economie et de la Sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Paris ont notamment porté sur le volet économique et la participation s'est limitée à une vingtaine de personnes. Les sujets varient peu d'année en année.

La réunion des commissions jointes de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Paris était très intéressante. Le Secrétaire général Rasmussen a présenté les grandes lignes de son rapport 2011 qu'il soumettra au Sommet à Chicago en mai. La phase de transition en Afghanistan est venue à un point où la sécurité de 50% de la population peut être assurée par les forces afghanes. Les troupes internationales se retirent peu à peu. Or, 80% du PIB afghan dépend de la présence des troupes internationales. Le Secrétaire général présentera un rapport détaillé sur ce point lors du Sommet. Le Sommet débattrait aussi sur la stratégie de la période après 2014, notamment en ce qui concerne le matériel sur place et l'engagement financier des pays participants.

Un autre volet de la conférence a porté sur la « défense intelligente » qui consiste à tirer un maximum de profit des moyens des Etats membres en collaborant ensemble. Une coopération entre les membres de l'OTAN existe au niveau de la défense antimissile, des différends persistant sur ce point entre la Russie et l'OTAN.

Les relations entre les Etats-Unis et l'Europe ont également été abordées lors de la conférence et l'importance de ces relations a été soulignée.

Une information émanant de la conférence est qu'en juin 2012, une décision sur les agences de l'OTAN sera prise. Les agences existantes seront regroupées, le site de Capellen étant maintenu.

Débat

Un membre de la commission s'inquiète des efforts d'armement de la Russie et de la Chine. Un membre de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN répond que les ambitions de l'Iran et de la Corée du Nord concernant les missiles sont considérées comme étant plus inquiétantes.

7. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 25 février et le 2 mars 2012

La liste des documents est adoptée.

8. Divers

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions.

Luxembourg, le 7 mai 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot